

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le 22 avril 2013.

Étaient présents à cette séance, Mesdames les conseillères Gemma Lamontagne et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Louis Routhier et Sylvain Auclair siégeant sous la présidence de Monsieur le maire suppléant Adrien Perron.

### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire suppléant ouvre la séance à 20h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, ce conseil constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, et en fait mention dans le procès-verbal de la séance. Avis signifié au maire Monsieur Bernard Généreux et au conseiller Monsieur Philippe Fortin.

### **RÉSOLUTION No 2013-102**

#### **Acceptation de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

### **RÉSOLUTION No 2013-103**

#### **Protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Aide financière sous-volet 1.5 programme PIQM – Règlement No 2013-04 prévoyant la reconstruction des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire de la rue principale, lot 3 segments 011 à 013**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Monsieur Bernard Généreux, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime une entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en regard de l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du **Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités** dans le but de permettre la réalisation des travaux de reconstruction des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire de la rue principale, lot 3 segments 011 à 013; le tout selon le protocole d'entente établi par le Ministre sous le dossier numéro 525008, et faisant partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduit au long.

### **RÉSOLUTION No 2013-104**

#### **Contrat de cession avec Camping Saint-Félicien inc.**

CONSIDÉRANT la résolution No 2013-028 de ce conseil, en date du 21 janvier 2013, prévoyant la signature d'une entente avec Camping Saint-Félicien inc. ayant pour objet :

- 1) QUE la municipalité de Saint-Prime rachète les droits qu'elle a consentis en vertu de l'acte de cession en emphytéose à l'égard de l'immeuble du Pavillon Kiwanis;
- 2) QUE Camping Saint-Félicien se porte acquéreur en propre des lots 4 087 232, 4087 234, 4 087 238, 5 238 622 et 5 279 034 du Cadastre du Québec, avec les immeubles dessus contruits;
- 3) Les travaux relatifs à la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts requis pour la construction du camping Saint-Prime, phase 2;
- 4) Les investissements à réaliser par Camping Saint-Félicien;
- 5) Autres considérations décrites à l'intérieur du protocole d'entente déposé à ce conseil.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime acquiert à titre gratuit tous les droits de l'emphytéose détenus par le Camping Saint-Félicien inc. sur les lots 4 087 232, 4087 234, 4 087 238, 5 279 034 et 5 279 035. Par la suite, que la Municipalité

vendre de gré à gré pour le prix de **20 000\$** plus les taxes applicables et les autres frais et considérations, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à Camping Saint-Félicien inc.; le tout selon les conditions définies au protocole d'entente signé par Camping Saint-Félicien inc. le 28 janvier 2013 :

- Lots **4 087 232, 4 087 234, 4 087 238, 5 238 622 et 5 279 034** du Cadastre du Québec, le tout avec les bâtiments qui se trouvent sur lesdits lots et parties de lots, et l'éolienne située au Nord du Pavillon Kiwanis.

QUE Monsieur Bernard Généreux, maire, **ou en son absence**, Monsieur Adrien Perron, maire suppléant, **et** Monsieur Régis Girard, directeur général, **ou en son absence**, Monsieur Luc Boutin, directeur général adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 31 mai 2013, cette résolution deviendra nulle.

**RÉSOLUTION  
No 2013-105**

**Dragage de la Marina de Saint-Prime – Mandat à Génivar pour demande de certificat d'autorisation au MDDEFP**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise et mandate *Génivar inc.* pour la préparation de plans et devis et la présentation, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime, d'une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) visant le dragage de la marina Saint-Prime en tenant compte des nouveaux aménagements réalisés; le tout conformément à leur correspondance, en date du 16 avril 2013.

QUE ce conseil autorise l'émission d'un chèque représentant le paiement des frais exigibles relativement à l'arrêté ministériel sur la tarification des demandes d'autorisation du MDDEFP.

QUE ce conseil autorise également le versement d'une somme de 12 395.25\$ plus taxes à *Génivar inc.*, laquelle somme correspond à 75% de la facture No 0308684, en date du 20 février 2013, et au montant établi en conformité avec la lettre émise le 16 avril 2013 par *Génivar inc.*

**RÉSOLUTION  
No 2013-106**

**Système postal – Renouvellement du contrat avec Pitney Bowes**

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec Pitney Bowes, pour notre machine à affranchir, viendra à échéance le 30 novembre 2013.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Pitney Bowes est présentement en promotion, et qu'elle nous offre d'effectuer le renouvellement maintenant, avec une facture trimestrielle réduite de 10\$.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU :

- 1) QUE ce conseil autorise le renouvellement du contrat location-bail avec Pitney-Bowes pour une période supplémentaire de 60 mois, selon un coût trimestriel de 178,52\$ plus taxes;
- 2) QUE ce conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime, ledit contrat avec Pitney-Bowes.

**RÉSOLUTION  
No 2013-107**

**Levée de l'assemblée**

A 20h53, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron QUE l'assemblée soit levée.

---

**Adrien Perron,  
Président de l'assemblée**

---

**Régis Girard,  
Directeur général**

=====